



diminution de salaire au retour de congé mat

Par **elochris_old**, le **09/11/2007** à **12:10**

Bonjour,

Avant mon congé maternité, j'occupais un poste de conseiller financier avec en plus de mon salaire des commissions sur ventes qui correspondaient aux ventes effectuées chaque trimestre.

Pour mon retour de congé maternité on me propose un poste de remplaçante sur mon département avec maintien de mon salaire mais perte des commissions sur vente ce qui représente une perte de 3000 euros sur l'année.

ma question est la suivante: Suis-je ne droit de demander une augmentation de salaire pour combler cette perte de commissions sur vente?